



Notre Code de conduite

NOS VALEURS FONT PROGRESSER NOTRE VISION

RÉSOUTRE ENSEMBLE LA QUESTION DE L'EAU

UN MESSAGE DE

Patrick Decker

Chers collègues,

Alors que les défis impérieux liés à l'eau et aux ressources continuent de d'augmenter dans le monde entier, il est temps de nous rassembler pour poursuivre notre vision audacieuse : créer un monde dans lequel les problèmes d'eau ne constituent plus un facteur limitant pour la santé, la prospérité et le développement durable. Nos produits et solutions innovants le transport, la traitement, les analyses et le suivie de l'eau, aidant nos clients et communautés à économiser de l'eau, de l'énergie et des coûts. Mais nos produits et solutions ne signifient rien sans le soutien d'une équipe de collègues engagés, orientés vers les valeurs et dotés d'une grande intégrité. Ensemble et de manière individuelle, nous créons notre réputation d'être un leader fiable et respecté dans la transformation de l'avenir de l'eau.

Notre Code de conduite constitue un outil destiné à nous unir en tant qu'entreprise sous les mêmes principes de déontologie. Ces principes nous guident dans la prise de décisions cohérentes avec nos valeurs fondamentales, la création d'un lieu de travail où chacun se sent valorisé et libre d'apporter du soi et des idées authentiques, la démonstration de notre engagement envers le développement durable et le renforcement de notre réputation de confiance, ainsi que notre sens du but bien précis. Je vous encourage à utiliser notre Code de conduite lors de la prise de décisions et lorsqu'il s'agira de travailler avec des clients, des collègues associés Xylem, des fournisseurs, des communautés ou d'autres partenaires, de manière à rendre concret notre vision. Le Code de conduite concerne et s'applique à tout le monde. Si jamais vous n'êtes pas sûr de la façon d'agir ou si vous avez des questions sur le respect du Code, parlez-en; ne restez pas silencieux. Vous pouvez compter sur mon engagement afin que notre équipe soit toujours là pour vous écouter et vous soutenir.

Je suis inspiré et fier de ce que nous avons déjà accompli et j'ai hâte de vous voir inspirer la prochaine génération d'intendants de l'eau. Grâce à notre Code de conduite qui nous guide, nous nous distinguerons en tant qu'organisation authentiquement ancrée dans nos valeurs et en tant qu'un modèle d'investissement durable et de présence sociale. Nous avons tous un rôle essentiel à jouer, alors poursuivons ensemble notre magnifique voyage, unis par notre mission de construction d'un monde plus sûr et plus équitable en matière d'eau.



Patrick Decker
Président et directeur général



NOTRE VISION AUDACIEUSE

Chez Xylem, nous sommes déterminés à créer un monde dans lequel les problèmes d'eau ne constituent plus un obstacle à la santé humaine, à la prospérité et au développement durable.

Notre engagement commun à réaliser cette vision définit qui nous sommes en même temps que notre action.

Notre succès durable sera mesuré par notre capacité à créer une valeur durable et significative pour :



Nos collègues

Nos employés jouent un rôle essentiel dans le service aux clients et dans l'innovation. Nous sommes engagés à attirer et à retenir les meilleurs talents les plus diversifiés en faisant de Xylem un endroit agréable pour travailler; à encourager le développement et la évolution de carrière; à instaurer une culture inclusive et axée sur les objectifs, ainsi qu'à récompenser le succès.



Nos communautés

L'accès à l'eau potable et à un assainissement fiable est essentiel pour la santé humaine, la résilience des communautés et la croissance économique. Nous sommes engagés à aider nos clients à répondre aux besoins de leurs communautés, et plus largement à aider les communautés à devenir plus durables en fournissant une aide humanitaire à ceux qui en ont un besoin urgent, en sensibilisant aux problèmes mondiaux de l'eau et en intervenant en cas de catastrophes.



Nos clients et partenaires

Nous continuons à construire notre puissante plateforme mondiale de solutions innovantes qui offrent des économies d'eau, d'énergie et de coûts pour aider nos clients et partenaires à relever leur défis les plus urgents liés à l'eau. Nous nous concentrons sur l'anticipation des besoins de nos clients et partenaires, ce qui facilite les relations commerciales entre eux et nous.

NOS VALEURS

Nos valeurs définissent qui nous sommes et comment nous nous conduisons au quotidien, et définissent la manière dont nous réaliserons notre vision :



Respect de l'autre, de la diversité des personnes et des opinions, de l'environnement



Responsabilité de nos paroles et de nos actions, de la satisfaction de nos clients, de redonner à nos communautés



Intégrité pour agir de manière éthique, tenir nos promesses et avoir le courage de communiquer avec franchise



Créativité pour penser au-delà des frontières, anticiper les défis de demain et libérer le potentiel de croissance

Notre engagement en faveur de la durabilité

Chez Xylem, la durabilité est primordiale au regard de qui nous sommes et du travail que nous accomplissons.

Nous définissons la durabilité au sens large, en tant que pratiques responsables visant à renforcer l'environnement, l'économie mondiale et la société, créant ainsi un monde plus sûr et plus équitable pour tous les citoyens du monde. Notre objectif, qui consiste à créer un monde plus sûr et plus équitable pour tous en matière d'eau, est axé sur la durabilité et sur la création de valeur sociale. C'est la raison pour laquelle nous sommes déterminés à intégrer le développement durable dans tous les aspects de notre fonctionnement et dans les objectifs que nous nous fixons pour l'avenir.

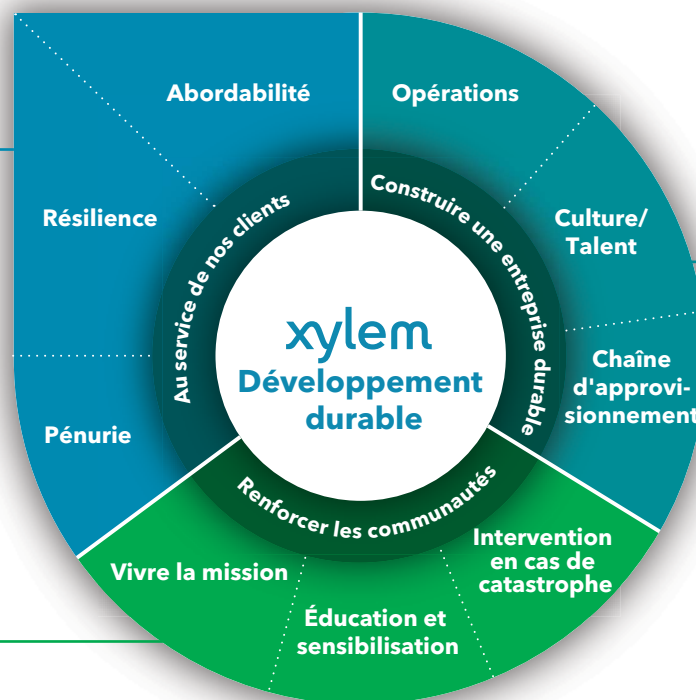
Nous contribuons à construire un monde plus sain et plus sûr en eau tout en créant de la valeur sociale et économique à travers :

LE SERVICE À NOS CLIENTS.

Nous fournissons des technologies, des solutions et une expertise innovantes qui aident nos clients à résoudre les principaux défis liés à l'eau. Nous captons la puissance des données et de l'analyse en vue de transformer la gestion de l'eau et d'offrir de l'eau, de l'énergie et des économies puissantes à nos clients et aux communautés qu'ils desservent.

RENDRE AUTONOME LES COMMUNAUTÉS.

Nous créons de la valeur sociale en fournissant une expertise, une technologie et des équipements de secours en cas de catastrophe liée à l'eau aux communautés dans le besoin; en éduquant et en sensibilisant aux défis liés à l'eau et en inspirant la prochaine génération d'intendants de l'eau; ainsi qu'en mettant à profit la passion de nos collègues et interlocuteurs bénévoles afin de consacrer du temps aux causes locales des problèmes liés à l'eau.



BÂTIR UNE ENTREPRISE DURABLE.

Nous exploitons notre entreprise avec intégrité, en minimisant notre empreinte écologique, en assurant la sécurité de nos employés et la qualité de nos produits, en promouvant une culture inclusive et diversifiée, ainsi qu'en nous associant à des fournisseurs et à des organisations qui partagent nos valeurs.

Apprenez-en plus sur notre stratégie de développement durable et lisez notre rapport sur le développement durable sur [notre site Web](#).

TABLE DES Matières

NOTRE CODE, NOS RESPONSABILITÉS

Pourquoi nous disposons d'un Code de conduite	07
Prise de décision responsable	09
Poser des questions et soulever des préoccupations	10

TRAVAILLER LES UNS AVEC LES AUTRES

Respect dans le lieu de travail	14
Rester en sécurité et en bonne santé	17
Respecter la vie privée de nos collègues	19

TRAVAILLER AVEC LES FOURNISSEURS, LES CLIENTS ET LES ENTREPRISES LES PARTENAIRES

Éviter les conflits d'intérêts	21
Concurrence loyale	23
Faire et gagner des affaires	25

SAUVEGARDE DES INTÉRÊTS DE L'ENTREPRISE

Maintenir la réputation de Xylem	31
Comment nous maintenons notre réputation	32
Sauvegarde des actifs et des biens de l'entreprise	33
Tenue de registres et rapports financiers	37
Achat et vente de titres	38

CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DE NOS COMMUNAUTÉS

Engagement communautaire et dons de bienfaisance	40
Protéger notre environnement	41
Soutenir les droits de la personne	42

LA DERNIÈRE GOUTTE

Éthique et conformité chez Xylem	44
Dérogations	44
Indice	45



NOTRE CODE, NOS RESPONSABILITÉS

Pourquoi nous disposons d'un Code de conduite	07
Prise de décision responsable	09
Poser des questions et soulever des préoccupations	10

POURQUOI NOUS DISPOSONS D'UN CODE DE CONDUITE

Notre Code de conduite nous unit en tant qu'entreprise sous les mêmes principes de déontologie. Il guide la façon dont nous devons agir partout, chaque jour alors que nous travaillons ensemble en vue de faire avancer notre mission de créer un monde plus sûr et plus équitable en matière d'eau.

Chez Xylem, nous avons toujours aspiré à nous distinguer en agissant bien. Notre engagement commun envers l'intégrité et l'éthique rend notre entreprise plus forte et plus durable. Lorsque nous sommes tous alignés autour de valeurs fondamentales, nous créons la culture et les capacités nécessaires en vue de produire un impact économique, social et environnemental unique.

Notre Code de conduite constitue un outil qui nous aide à appliquer nos valeurs au quotidien. Il définit nos responsabilités et fixe les attentes en ce qui concerne notre comportement. Bien que notre Code de conduite ne puisse pas traiter toutes les situations que nous pouvons rencontrer, il fournit un cadre et des ressources supplémentaires pour la prise de décision fondée sur l'éthique.

Le Code de conduite est conçu pour tout le monde, et tout le monde chez Xylem doit le suivre. Que vous soyez membre de notre Conseil d'administration, cadre de direction ou collègue au sein de l'usine, le Code s'applique à vous. Elle s'applique partout où nous exerçons nos activités, dans toutes les situations liées au travail et chaque fois que vous représentez l'entreprise, y compris les activités parrainées par Watermark.

Nous attendons également de tout partenaire commercial avec lequel nous travaillons ou qui nous représente qu'il se conforme aux mêmes normes que nous et qu'il suive l'esprit de notre Code de conduite.

Nous sommes tous responsables de la conduite des affaires de manière éthique et conforme aux valeurs de Xylem.

Quel que soit le travail que vous accomplissez, vous représentez Xylem et vous jouez un rôle dans l'avancement de notre mission commune. Nous accomplissons cela ensemble en agissant toujours avec l'intégrité la plus entière. Assumer cette responsabilité signifie que nous devons tous :

- Démontrer nos valeurs par des mots et des actions.
- Soutenir nos collègues dans la prise de décision fondée sur l'éthique (faire ce qui est bien).
- Connaître et suivre notre Code de conduite, les politiques et procédures de l'entreprise.
- Suivre toutes les formations prévues en matière d'éthique et de conformité.
- Se conformer aux lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales qui s'appliquent à notre entreprise.
- Prendre la parole en cas de question ou de préoccupations concernant le non-respect de notre Code de conduite par une personne.

Les lois et réglementations peuvent être complexes, sujettes à modifications et peuvent varier d'un pays à l'autre. Les politiques de l'entreprise peuvent également être sujettes à modifications et peuvent varier selon l'emplacement. Chacun de nous doit être familier avec les politiques, les lois et les règlements qui s'appliquent à nos fonctions particulières. Nous sommes tous tenus de respecter les lois des pays où nous exerçons nos activités. Si les attentes ne sont jamais claires, Code de conduite décrit les ressources où vous pouvez demander de l'aide.



Responsabilités des responsables

Les responsables ont une responsabilité encore plus grande de montrer l'exemple et de prendre de bonnes décisions fondées sur l'éthiques. Ils ont la responsabilité de donner le bon ton éthique à leurs équipes. Les responsables sont également tenus de favoriser un environnement positif, inclusif et axé sur l'équipe qui permet à nos collègues de réaliser leur plein potentiel.

Les responsables doivent toujours :

- **Modéliser** l'intégrité et la prise de décision fondée sur l'éthique et s'assurer que les actions personnelles constituent un exemple approprié de nos valeurs.
- **Créer** un environnement de travail qui invite à une communication ouverte, permet à chacun d'avoir une voix et encourage les collègues à faire part de leurs préoccupations.
- **Communiquer** les attentes en matière d'éthique et de conformité aux membres de leur équipe.
- **Tenir** les membres de l'équipe responsables du respect de toutes les exigences de certification et de formation en matière d'éthique et de conformité.
- **S'assurer** que les membres de l'équipe connaissent et comprennent les politiques, procédures et lois qui s'appliquent à leur travail.
- **Respecter** la confidentialité des collègues qui font part des préoccupations ou participent à des enquêtes dans toute la mesure possible et légalement autorisée.
- **Éviter** de manière stricte et ne jamais tolérer les actes de représailles contre les personnes qui signalent des problèmes.



Que faire si...

Que faire si quelqu'un veut me parler d'une potentielle violation du Code de conduite?

Prendre le temps de parler avec votre collègue et l'écouter sans jugement. En cas de certitude d'une potentielle violation du Code de conduite, partager l'information avec Éthique et conformité en déposant un rapport via la ligne d'intégrité de Xylem. Voir [Comment recevoir une préoccupation](#) pour plus d'informations sur la démarche à suivre en pareille situation.

Écoute active

Les responsables de Xylem jouent un rôle important dans la création d'un environnement inclusif où nos collègues sont libres de se développer, d'évoluer et d'être eux-mêmes authentiques. Nos dirigeants le font en écoutant, en demeurant ouverts d'esprit et en dialoguant de manière fréquente et ouverte avec les membres de leur équipe.

Comment promouvoir la diversité et l'inclusion?

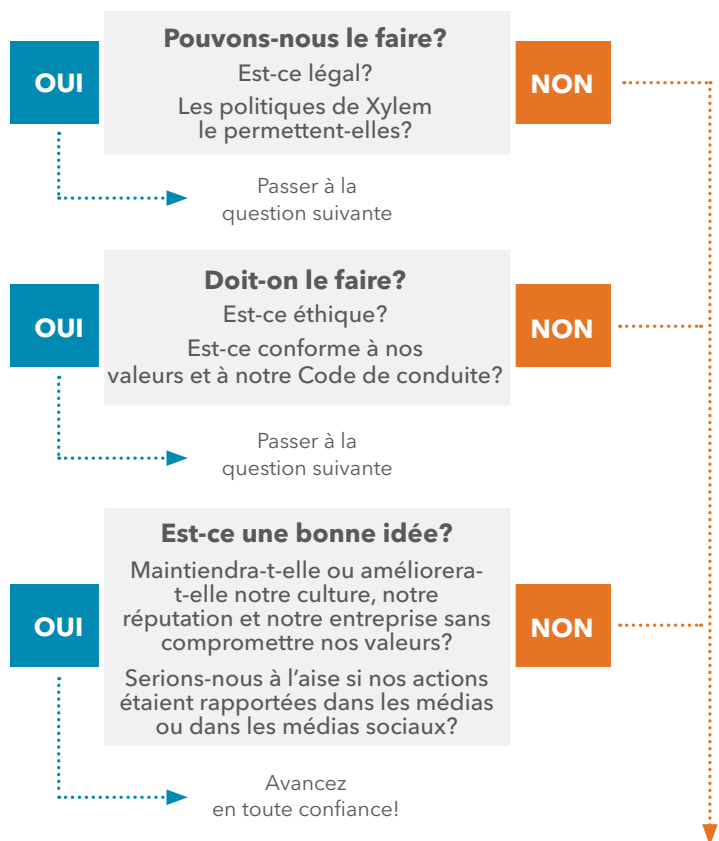
- **Valoriser** tous les collègues dans la profusion des perspectives qu'ils apportent.
- **Constituer** des équipes en gardant à l'esprit la diversité.
- **Nourrir l'intention** d'amplifier la voix de différents collègues.
- **Partager** des informations et demander l'avis de tous les membres de l'équipe.
- **Rechercher** activement différents points de vue afin de trouver des solutions.
- **Écouter** les autres avec courtoisie et respect.
- **Prendre la parole** en cas de non prise en compte de vos opinions ou de celles des autres.

Voir [Respect dans le milieu de travail](#) pour plus d'informations.

PRISE DE DÉCISION RESPONSABLE

Nous sommes fiers de notre travail et des choix que nous effectuons pour Xylem. Lorsque nous rencontrons des situations difficiles, nous évaluons soigneusement les options et cherchons de l'aide si nécessaire.

Il est facile de dire « faites ce qui est bien », mais parfois la bonne chose à faire n'est pas évidente. Lorsque vous rencontrez une situation où ce qui est bien à faire n'est pas claire, les questions suivantes peuvent vous aider à effectuer le bon choix.



Si la réponse à l'une des questions est « non », veuillez arrêter. Ne poursuivez pas l'action et demandez conseil à une ressource de confiance, telle que votre responsable, votre partenaire commercial RH ou une personne du service juridique ou financier afin de savoir comment procéder.



Il est toujours normal de demander de l'aide à votre responsable lorsque vous essayez de trouver ce qui est bien à faire. D'autres ressources sont disponibles et peuvent toujours être consultées lors de l'examen de ces questions. (Voir [Poser des questions et soulever des préoccupations.](#))

Poser des questions et soulever des préoccupations



Prendre la parole/
Questions



Table des matières

Faire ce qui est bien, c'est prendre la parole. Si quelque chose ne semble pas fonctionner, il existe une variété de ressources disponibles par lesquelles vous pouvez partager votre préoccupation.

Soulever des préoccupations renforce notre entreprise en nous permettant de répondre aux problèmes lorsqu'ils surviennent. Vous n'en avez peut-être pas toujours l'impression, mais parler de vos préoccupations constitue ce qui est bien à faire. C'est pourquoi tous les collègues sont encouragés et attendus à s'exprimer s'ils ont des questions ou des préoccupations concernant le Code de conduite, comment il s'applique ou s'il est suivi. Ceci s'applique également aux violations possibles des lois ou des politiques de l'entreprise.

Il existe plusieurs façons de prendre la parole. Vous devez utiliser celle qui vous paraît la plus confortable.

Si vous constatez quelque chose, nous souhaitons vous l'exprimer via l'une de ces ressources :



Responsable ou autre leader de confiance



Partenaire commercial RH de confiance



Membre du service juridique ou financier



Protecteur des employés de Xylem



Ligne d'intégrité Xylem

Téléphone : (1) 605 275-8765 ou (1) 888 995-9870

integrity.xylem.com

Pour les numéros d'accès locaux, integrity.xylem.com



Responsable du service Éthique et conformité de Xylem

Téléphone : (1) 914 323-5991

Courriel : chief.ethicsofficer@xylem.com



Vice-président, Audit interne Xylem

Téléphone : (1) 914 323-5705

Courriel : internal.audit@xylem.com



Président du comité de vérification du Conseil d'administration

c/o secrétaire général;
Xylem Inc., 1 International Drive,
Rye Brook, New York, USA.

La ligne d'intégrité de Xylem

Vous pouvez signaler un problème à tout moment via la [ligne d'intégrité de Xylem](#). La ligne d'intégrité de Xylem constitue un outil qui permet à nos collègues et à des tiers de faire part de leurs préoccupations ou de poser des questions en toute confidentialité sur une conduite qui semble violer notre Code de conduite, nos politiques ou la loi. La ligne d'intégrité de Xylem est exploitée par un fournisseur externe et constitue une entité complètement distincte de Xylem. Une fois qu'un rapport est soumis, les détails sont transmis à [Xylem Éthique et conformité](#).

Reportez-vous à la ligne d'intégrité de Xylem [Soulever les préoccupations](#) afin d'obtenir de l'aide.

Protecteur des employés

Notre réseau de protecteurs des employés agit en tant qu'une ressource locale en matière d'éthique et de conformité pour nos collègues. Les protecteurs des employés sont des collègues de confiance qui se rendent disponibles pour recevoir en toute confidentialité les préoccupations et promouvoir une prise de décision fondée sur l'éthique.

Voir la page [Outils d'éthique et de conformité](#) sur Actuels afin [d'obtenir la liste des protecteurs des employés](#) et les langues qu'ils parlent.

Votre préoccupation est la nôtre

Lorsque des préoccupations sont soulignées, elles seront prises au sérieux, étudiées en conséquence et traitées de manière appropriée. Pour signaler une préoccupation, vous n'avez pas besoin de disposer de tous les faits concernant l'inconduite soupçonnée. Expliquez ce que vous savez et la raison pour laquelle vous pensez que cela constitue un problème. Il suffit de croire de bonne foi qu'une inconduite a été commise.

Si une enquête est nécessaire, elle sera menée de manière confidentielle. Toute personne qui participe à une enquête a l'obligation de respecter cette confidentialité. Cela signifie que vous ne devez pas discuter d'enquêtes internes avec vos collègues à moins d'en avoir reçu l'autorisation. Si vous êtes invité à participer à une enquête, vous avez le devoir de coopérer et de fournir des informations complètes et honnêtes. Quiconque ne coopère pas, interfère dans une enquête, retient des informations ou choisit de ne pas se conformer aux présentes directives sera soumis à une discipline appropriée, pouvant aller jusqu'au licenciement.

De bonne foi

Les signalements d'éventuelles inconduites doivent toujours être faits de bonne foi. *La bonne foi* signifie effectuer une tentative sincère de fournir des informations honnêtes, complètes et exactes dans le but de mettre fin à l'inconduite potentielle.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Programme d'éthique et de conformité, signalement des préoccupations et politique de non-représailles](#)

Anonymat et confidentialité

Lorsque vous soulevez une préoccupation, vous êtes toujours encouragé à vous identifier. Fournir votre nom permet la communication et facilite une résolution de la situation avec succès. Si vous choisissez de vous identifier, nous ferons tous les efforts raisonnables afin de garder le rapport et votre identité confidentiels. Dans la plupart des pays, si vous préférez signaler une préoccupation de manière anonyme, vous disposez également de cette option. Nous respecterons toute demande d'anonymat et n'essaierons pas de découvrir votre identité.

Suivre notre Code de conduite

Nous exigeons que tout le monde prenne connaissance et suive le Code de conduite. Les violations de notre Code, de nos politiques ou des lois qui y sont associées sont prises au sérieux et peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Dans certaines circonstances, les violations du Code de conduite peuvent entraîner des conséquences civiles ou pénales à la fois pour Xylem et pour les personnes impliquées.

Tolérance zéro en matière de représailles

Nous savons qu'il faut du courage pour dénoncer une inconduite soupçonnée. C'est pourquoi nous ne tolérons aucune forme de représailles, et les collègues qui font part des préoccupations de bonne foi n'en subiront pas. Si vous soupçonnez que vous ou un collègue avez subi des représailles après avoir soulevé une préoccupation de bonne foi ou participé à une enquête, veuillez le signaler via l'un des canaux de prise de parole. (Voir [Poser des questions et soulever des préoccupations](#).) Nous enquêterons sur la question et prendrons des mesures correctives. Toute personne accusée d'avoir exercé des représailles fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Que faire si...

Que faire si je pense que quelqu'un viole notre Code de conduite?

Faites part de votre préoccupation via le canal de signalement avec lequel vous êtes le plus à l'aise. Parler d'un problème potentiel nous permet d'aborder le problème et de le résoudre.

Que faire si je sens que je suis victime de représailles?

Faites part de votre préoccupation via l'un des canaux de signalement. (Voir [Poser des questions et soulever des préoccupations](#).) Les représailles peuvent prendre la forme d'actions défavorables à l'emploi ainsi que d'actions de moins d'importance telles que l'exclusion des réunions ou la nouvelle attribution de responsabilités. Xylem applique une politique de tolérance zéro en matière de représailles contre les collègues pour avoir soulevé des préoccupations. Les représailles contre des collègues pour avoir pris la parole entraîneront des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Comment recevoir une préoccupation

Dans la plupart des cas, les collègues qui constatent une inconduite s'adressent d'abord à un leader de confiance, tel que leur responsable, leur partenaire commercial RH ou le protecteur des employés. Si un collègue vient rencontrer dans le but de vous faire part d'une préoccupation concernant une éventuelle inconduite :

- Assurez-vous d'avoir suffisamment de temps pour discuter de la préoccupation de manière adéquate.
- Le cas échéant, organisez la réunion dans un lieu privé.
- Écoutez attentivement et sans jugement.
- Ne vous sentez pas obligé de répondre à la préoccupation ou d'en avoir une solution.
- Remerciez les collègues qui font part des préoccupations et rassurez-les que vous en assurerez le suivi avec la bonne personne ou avec le bon groupe.
- Signalez le problème au service Éthique et conformité en déposant un signalement via la [ligne d'intégrité de Xylem](#).

Les responsables ne doivent pas tenter d'enquêter sur les signalements de violations présumées du Code de conduite, à moins que cela ne soit demandé par le service Éthique et conformité.



TRAVAILLER LES UNS AVEC LES AUTRES

Respect dans le lieu de travail	14
Rester en sécurité et en bonne santé	17
Respecter la vie privée de nos collègues	19

RESPECT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Nous visons la création d'un lieu de travail où chacun se sent impliqué, respecté, valorisé et libre d'apporter son moi et ses idées authentiques au travail chaque jour. Nous nous imposons, ainsi qu'à nos collègues, cette norme.

Promouvoir la diversité et l'inclusion

Nous sommes déterminés à favoriser un environnement de travail diversifié et inclusif. Nous reconnaissons que les meilleures solutions aux défis de nos clients et communautés proviennent de voix diverses qui représentent les communautés variées où nous vivons et travaillons, et les clients que nous servons. Nous valorisons les idées, les opinions et les expériences variées de nos collègues, clients et autres interlocuteurs. Ensemble, nous visons à instaurer une culture inclusive où chacun ressent un sentiment d'appartenance et d'encouragement à contribuer à notre mission.

Bien que nous ayons tous droit à nos propres croyances et valeurs, nous devons rester sensibles à la façon dont nos opinions personnelles peuvent être reçues par les autres lorsque nous les exprimons sur le lieu de travail ou en tant que représentant de Xylem. Les outils de communication et les outils de médias sociaux de Xylem ne doivent jamais être utilisés en vue de défendre des croyances personnelles religieuses, politiques ou autres potentiellement sensibles. (Voir notre [politique sur les médias sociaux](#).)



Que faire si...

Que faire si un collègue raconte des histoires ou des blagues qui impliquent que les femmes ne sont pas admissibles à travailler dans cette entreprise?

Prenez des mesures lorsque vous voyez un collègue ou un partenaire commercial exprimer des opinions que vous savez incompatibles avec notre Code de conduite et avec nos politiques. Parlez-en à la personne qui fait le commentaire, à un leader de confiance ou à votre partenaire commercial RH. Prendre la parole nous permettra de réagir contre le comportement inapproprié. (Voir [Poser des questions et soulever des préoccupations](#).)



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail](#)

Garantir l'égalité des chances

Nous offrons à nos collègues des chances égales d'emploi et d'avancement de carrière. Nos décisions d'emploi sont basées uniquement sur des considérations pertinentes, telles que la compétence et les capacités de l'individu – jamais sur l'âge, la race, la couleur, le sexe, la religion, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le statut d'ancien combattant ou tout autre signe particulier d'un individu, protégé par la loi.

Que puis-je faire afin de garantir l'égalité des chances?

- **Constituez** une liste diversifiée de candidats qualifiés pour les postes vacants.
- **Prenez** des décisions d'emploi fondées uniquement sur le mérite.
- **Accueillez** les personnes handicapées.
- **Refusez** d'accepter des excuses pour les préjugés.

Prévenir le harcèlement et l'intimidation au travail

Nous ne pouvons pas défendre les comportements verbaux ou physiques abusifs, menaçants, offensants ou intimidants. Cette norme s'applique que ce soit au travail ou lors d'activités liées au travail après les heures de travail. Tout comportement qui nuit à la capacité de nos collègues à effectuer leur travail ou qui affecte autrement les modalités de leur emploi est inacceptable. Ce type de comportement est intolérable chez Xylem et va à l'encontre de notre mission.

Défendre

Prendre la parole lorsque vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes victime de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation contribue à promouvoir un lieu de travail respectueux. (Voir [Poser des questions et soulever des préoccupations.](#))

Que faire si...

Que faire si mon responsable déclare qu'il ne veut pas de personnes plus âgées dans son équipe parce qu'elles ne peuvent pas tenir le rythme?

Prenez la parole. Ce genre de remarque discriminatoire pourrait limiter injustement les perspectives de carrière pour une large partie de nos effectifs. Chez Xylem, nous rejetons les stéréotypes et reconnaissons les capacités quel que soit l'âge.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Equal Employment Opportunity Policy Statement \(United States\)](#)
- [Equal Employment Opportunity \(EEO\) Affirmative Action Policy](#)
- [Politique d'embauche et de dotation](#)
- [Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail](#)
- [Politique sur l'accommodement pour personnes handicapées](#)



Quelles mesures un spectateur peut-il prendre?

Nous sommes tous responsables de la promotion d'un milieu de travail exempt de harcèlement. Être témoin de harcèlement arrive souvent quand on s'y attend le moins. Soyez prêt. La prochaine fois que vous serez témoin de harcèlement, rappelez-vous ce que vous pouvez faire de manière à constituer un allié efficace :

RECONNAÎTRE LE HARCÈLEMENT

1

N'ignorez pas le problème et ne faites pas mine de rien.

PASSEZ À L'ACTION

2

Prenez la parole et défendez ce qui est juste. Interrompez le harcèlement, interpellez ou distrayez le harceleur, ou aidez la cible du harcèlement à s'échapper. Ou si vous n'êtes pas à l'aise de prendre des mesures directes, refusez de donner une audience au harceleur en vous éloignant.

SUIVRE

3

Parlez en privé avec la personne qui a été harcelée. Montrez votre soutien et encouragez votre collègue à signaler le harcèlement ou proposez-lui de signaler la conduite à sa place.

Que faire si...

Que faire si mon responsable perdait fréquemment son sang-froid et criait après notre équipe pour des fautes telles qu'avoir raté une cible?

Des actions telles que celles-ci façonnent la culture de notre organisation, en envoyant des signaux sur la manière acceptable de se comporter. Nous voulons favoriser un environnement de travail respectueux. Si vous sentez que la conduite est persistante et interfère avec votre capacité à accomplir votre travail, parlez à quelqu'un de vos expériences et de ce qui peut être fait en vue d'améliorer la situation. (Voir [Poser des questions et soulever des préoccupations.](#))

Qu'est-ce que le harcèlement?

Le harcèlement désigne toute conduite non sollicitée envers une autre personne qui a l'intention ou l'effet de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant pour cette personne. Cela inclut des attitudes telles que l'intimidation physique ou verbale, le harcèlement racial par des insultes, des mauvaises plaisanteries, les attouchements ou les avances sexuelles importuns et la publication ou le partage d'images obscènes. La qualification du harcèlement dans la loi peut varier d'un pays à l'autre.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique de prévention du harcèlement en milieu de travail](#)



RESTER EN SÉCURITÉ ET EN BONNE SANTÉ

Chez Xylem, nous nous soucions du bien-être de nos collègues, clients, partenaires commerciaux et visiteurs. Nous sommes déterminés à ramener tout le monde à la maison sain et sauf chaque jour Rien ne justifie d'ignorer nos exigences en matière de santé et de sécurité.

Sécurité sur le lieu de travail

Nous sommes engagés à assurer la sécurité dans nos installations, sur la route et sur les sites de nos clients. Peu importe ce que vous faites ou où vous travaillez, vous êtes censé penser en termes de sécurité d'abord. Notre philosophie d'acceptation zéro (Accept-Only-Zero) guide ces actions et décisions quotidiennes. Cela signifie connaître et suivre les règles de santé et de sécurité et les plans d'intervention de votre établissement ainsi que toutes les lois, réglementations et directives applicables en matière de santé publique.

Un lieu de travail sûr n'est pas uniquement un lieu de travail exempt de préjudices, mais également un lieu exempt de menaces et de violence. Nous ne tolérons pas les agressions, le harcèlement physique ou le cyberharcèlement, ou des actes similaires de violence ou d'intimidation. (Voir [Prévention du harcèlement et de l'intimidation au travail](#).)

Que faire si...

Et si je travaille sur le site d'un partenaire commercial? Les règles de sécurité de Xylem s'appliquent-elles?

Si vous représentez Xylem chez un partenaire commercial, vous devez suivre notre Code de conduite et nos politiques. Vous devez également comprendre et suivre les règles de santé et de sécurité de l'associé.

PRENEZ LA PAROLE SI...

Vous êtes témoin de personnes inconnues ou d'activités inhabituelles qui pourraient entraîner un vol ou du tort.

Vous observez ou faites l'objet de violences ou de menaces.

On vous demande d'effectuer un travail ou une tâche que vous considérez comme dangereux ou pour lequel vous n'êtes pas correctement formé.

Vous observez ou êtes informé d'une condition dangereuse ou d'un danger potentiel pour les autres ou pour vous-même.

Vous soupçonnez qu'une pièce d'équipement ne fonctionne pas correctement et peut être dangereuse.

Comment accorder la priorité à la santé et à la sécurité?

- **Connaître et suivre** les politiques et procédures d'entreprise, de santé et sécurité.
- **Soyez conscient** de votre environnement et prenez les mesures appropriées afin de gérer les risques avant de commencer le travail.
- **Signalez** les conditions dangereuses telles que les dangers sur le lieu de travail et les bris d'équipement.
- **Signalez** les préjudices ou les maladies liées au travail.
- **Sachez** quoi faire en cas de préjudice ou d'autres urgences sur le lieu de travail.
- **Surveillez-vous** les uns les autres afin d'éviter des conditions ou des comportements dangereux.

Santé mentale et bien-être

La santé mentale constitue un élément important de la santé et du bien-être en général. Nous sommes alliés les uns pour les autres. Si quelqu'un semble se débattre, vérifiez si vous pouvez l'aider. Xylem fournit un soutien aux collègues et à leurs familles afin de maintenir le bien-être mental et émotionnel avec des ressources locales et, dans de nombreux pays, des programmes d'aide aux employés. Cela peut constituer une ressource essentielle à tout moment, mais particulièrement en cas de difficultés. Vous ne devriez jamais avoir honte ou être gêné de demander de l'aide.

Drogues et alcool

Pour assurer notre sécurité et celle de nos collègues, nous ne pouvons jamais effectuer de travail pour Xylem sous l'influence de l'alcool, de drogues illégales ou non autorisées, ou de médicaments en vente libre ou prescrits qui altèrent notre capacité à remplir notre fonction avec efficacité. Cela s'applique que vous travailliez dans les installations de Xylem, que vous travailliez à distance, que vous voyagiez pour les affaires de l'entreprise ou que vous travailliez sur les sites des clients.

Si vous craignez qu'un collègue soit sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue qui altère sa capacité à remplir sa fonction avec efficacité au travail, veuillez faire part de votre préoccupation à votre responsable.

Consommation illicite d'alcool

Dans des conditions appropriées, Xylem peut autoriser les boissons alcoolisées lors de réceptions ou d'événements de l'entreprise. Dans ces situations, les collègues et partenaires commerciaux peuvent consommer de l'alcool avec modération, à condition que leur conduite et leur comportement restent à tout moment conforme au modèle d'entreprise et professionnels. Toutes les lois applicables en matière de consommation d'alcool doivent être respectées, y compris les lois réglementant la conduite en état d'empoisonnement ou d'ébriété.



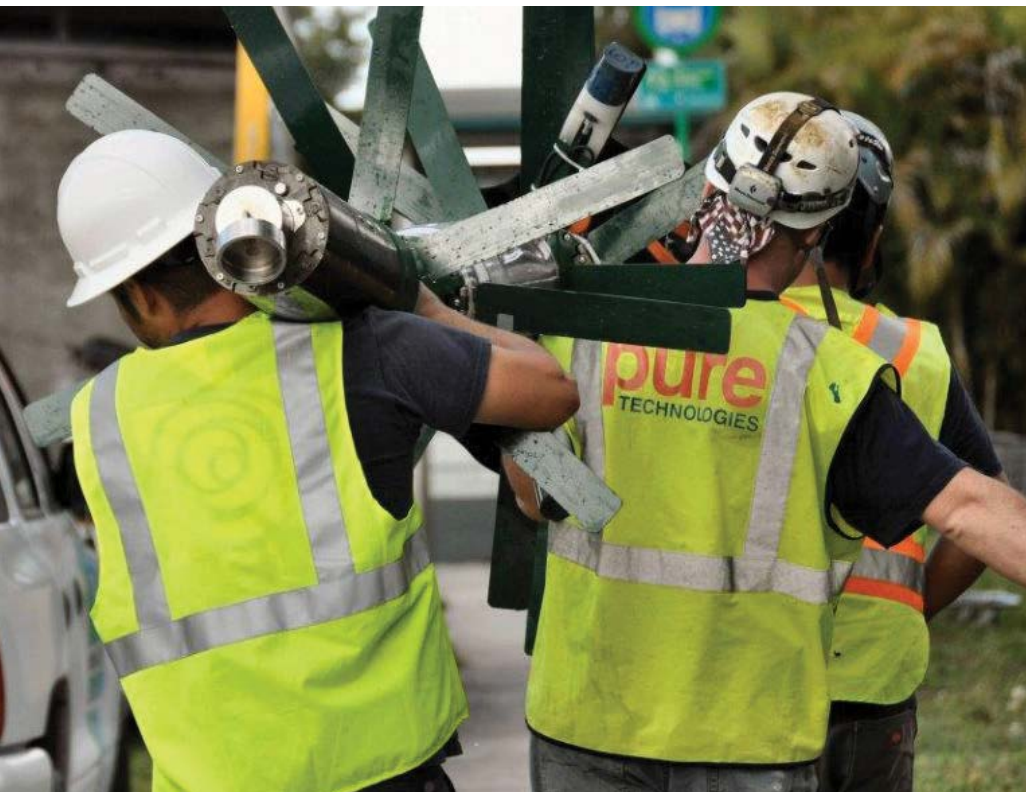
Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique sur l'environnement, la sécurité et la santé](#)
- [Politique de voyage, de dépenses et de sécurité](#)
- [Politique de prévention de la violence au travail](#)
- [Politique de prévention d'abus d'alcool et d'autres drogues](#)

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DE NOS COLLÈGUES

Nous respectons la vie privée de nos collègues et traitons leurs informations personnelles avec le soin approprié. Les données personnelles ne sont partagées qu'avec une autorisation appropriée.

Une partie de la création d'un lieu de travail respectueux consiste à respecter les limites que nos collègues établissent sur les informations personnelles qu'ils partagent aisément au travail. Les collègues ne devraient jamais se sentir obligés de partager des détails sur leur vie personnelle. Les collègues doivent également être sûrs que leurs données personnelles demeurent confidentielles. Les données personnelles constituent toutes des informations qui pourraient être utilisées pour identifier une personne, directement ou indirectement. Cela inclut des éléments tels que le nom d'un collègue, sa date de naissance, son adresse personnelle, son numéro d'identification gouvernemental ou ses informations médicales. (Voir [Maintien de la confidentialité des données.](#))



Que faire si...

Que faire si je reçois un courrier électronique envoyé par erreur contenant une pièce jointe contenant les noms, adresses et numéros d'identification gouvernementaux de mes collègues?

Informez l'expéditeur et signalez l'incident au service de [Réponse aux incidents de données](#). Supprimez ensuite le courrier électronique ainsi que sa pièce jointe. Ne transmettez ni ne faites de copies des données personnelles.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique sur la confidentialité des données](#)



TRAVAILLER AVEC LES FOURNISSEURS, LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Éviter les conflits d'intérêts	21
Concurrencer loyalement	23
Faire des affaires et gagner des affaires	25

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Au travail, nous agissons toujours dans l'intérêt majeur de Xylem. Nous ne laissons pas nos intérêts personnels perturber, ou sembler perturber nos actions au nom de l'entreprise.

Quelques exemples de conflits d'intérêts

Bien que nous ne puissions pas énumérer toutes les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts, il s'agit de certains conflits courants que vous pourriez rencontrer.



Relations personnelles

- Sortir avec un collègue.
- Travailler avec un client qui emploie un ami proche.
- Avoir un parent avec d'importants investissements financiers chez un fournisseur.



Occasions d'affaires

- Utiliser les informations apprises par le travail pour un gain personnel.
- Tirer avantage personnellement des informations confidentielles de Xylem.



Investissements extérieurs

- Posséder des actions chez un fournisseur sur lequel vous avez une influence.
- Investir des fonds personnels dans une transaction dans laquelle Xylem peut avoir un intérêt, telle qu'une jeune entreprise de technologie de l'eau.



Travail à l'extérieur

- Bénéficier d'un emploi parallèle qui perturbe les responsabilités professionnelles chez Xylem.
- Utilisation des ressources Xylem dans le cadre d'un travail extérieur.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Un conflit d'intérêts existe chaque fois que nos intérêts personnels perturbent ou donnent l'impression de perturber nos responsabilités professionnelles. Même la *suggestion* d'un conflit peut amener les autres à penser que nous n'agissons pas dans l'intérêt majeur de Xylem.



Constitue-t-il un conflit d'intérêts?

Si vous vous demandez si une situation constitue un conflit d'intérêts, commencez par poser ces questions :



Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, demandez conseil à votre responsable ou à votre partenaire commercial RH.

Parfois, lorsqu'il existe un conflit d'intérêts potentiel ou perçu, nous pouvons trouver un moyen de le gérer efficacement. Informez votre responsable et votre partenaire commercial RH de tout conflit d'intérêts connu ou potentiel, puis élaborer un plan visant à y remédier.

- **Soyez conscient** des activités ou des relations qui peuvent entrer en conflit avec votre travail chez Xylem.
- **Consultez** la politique ou demandez conseil si vous n'êtes pas sûr de l'existence d'un conflit.
- **Informez** votre responsable et votre partenaire commercial RH des conflits d'intérêts connus ou potentiels.
- **Utilisez** les installations, l'équipement et le temps de l'entreprise uniquement pour les activités liées au travail.

Que faire si...

Et si mon beau-frère travaillait pour l'un de nos distributeurs?

Discutez de la situation avec votre responsable. Si votre travail implique une interaction avec le distributeur, il pourrait y avoir un conflit d'intérêt potentiel et la situation doit être divulguée.

Et si mon ami dirige un traiteur? Puis-je engager mon ami pour un événement parrainé par l'entreprise?

Il peut être possible pour Xylem d'embaucher le traiteur de votre ami, mais l'objectif est d'obtenir la meilleure valeur dans l'ensemble pour Xylem. Cela signifie que tous les fournisseurs doivent être évalués de manière objective, conformément à nos politiques (telles que la [politique mondiale d'approvisionnement](#) et la [politique de délégation de pouvoirs](#)).

Que faire si ma sœur souhaite postuler pour un poste vacant dans mon service chez Xylem?

Les collègues peuvent constituer d'excellentes ressources pour trouver des candidats à des postes vacants. Assurez-vous de divulguer votre relation à votre partenaire commercial et responsable des RH si votre sœur est embauchée afin que toute apparence de favoritisme ou de conflit d'intérêts puisse être traitée de manière appropriée si nécessaire.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique sur les conflits d'intérêts](#)
- [Politique sur l'emploi des personnes étroitement liées et de celles qui entretiennent des relations romantiques consensuelles](#)
- [Politique et manuel de lutte contre la corruption](#)

CONCURRENCE LOYALE

Nous croyons en une concurrence libre et loyale. Nous sommes toujours en concurrence pour les affaires de manière ouverte, honnête et légale.

La concurrence stimule l'invention et l'innovation. Chez Xylem, nous gagnons nos avantages concurrentiels par la qualité de nos solutions, plutôt que par une collaboration contraire à l'éthique ou illégale avec nos concurrents. Les accords qui créent un avantage indu sur le marché, fixent les prix, divisent les clients, désignent les gagnants dans un processus d'appel d'offres, boycottent les fournisseurs ou empêchent les concurrents d'entrer sur le marché ne sont jamais appropriés.

Les réunions d'associations industrielles et corporatives servent des objectifs légitimes et utiles. Toutefois, ces réunions comportent également des risques étant donné qu'elles rassemblent des concurrents qui pourraient discuter de questions d'intérêt commun et potentiellement dépasser la limite de ce qui est permis. Si jamais vous vous retrouvez dans une situation ou une conversation anticoncurrentielle, quittez-la immédiatement et signalez ce qui s'est passé au service Éthique et conformité.



Comment garantir une concurrence loyale?

- ✓ Prenez des décisions sur comment, quand et où faire concurrence indépendamment des concurrents.
- ✓ Évitez de faire des déclarations préjudiciables ou fausses à propos des concurrents.
- ✓ Obtenez des informations à partir de sources accessibles au public ou d'une conversation ouverte et honnête.
- ✓ Impliquez le service juridique lorsque vous communiquez ou participez à un accord écrit ou verbal avec un concurrent.
- ✓ Ayez pleine conscience lors des conversations avec les concurrents à la faveur de salons professionnels ou de réunions d'associations corporatives. Ne discutez pas des stratégies de prix, des prix effectifs ou des questions d'appel d'offres.
- ✓ Évitez les accords avec des fournisseurs, des distributeurs ou des clients qui restreignent indûment la concurrence.
- ✓ Respectez les lois antitrust et sur la concurrence dans les pays où nous sommes présents.
- ✓ Alertez le service Éthique et conformité si vous soupçonnez un comportement anticoncurrentiel ou si vous êtes approché par un concurrent.

Veille à la concurrence

Connaître nos concurrents est essentiel pour prendre des décisions opérationnelles stratégiques, et nous faisons concurrence toujours de manière équitable, transparente, légale et éthique. Nous recueillons une veille à la concurrence en

- Se fondant sur des informations accessibles au public, telles que des articles publiés, des dépôts réglementaires et des publications en ligne
- Réalisant des études de marché, directement ou par l'intermédiaire de services externes
- Ne recherchant en n'acceptant jamais des informations si elles sont obtenues illégalement ou de manière contraire à l'éthique, telles que par les pots-de-vins ou par le vol
- N'acceptant jamais d'informations confidentielles sans le consentement du propriétaire
- Évitant les informations sur les concurrents si nous savons que nous ne sommes pas censés les obtenir
- Ne recherchant jamais d'informations sur les concurrents auprès des candidats ou des employés actuels qui ont travaillé pour un concurrent
- Respectant les termes des accords de confidentialité



Que faire si...

Que faire si je veux embaucher un employé d'un concurrent?

Xylem embauche fréquemment des employés de concurrents. Toutefois, cette pratique ne doit pas être utilisée en tant qu'opportunité d'apprendre des informations confidentielles sur nos concurrents. Les obligations liées à la confidentialité s'étendent généralement au-delà de la fin de l'emploi.

Que faire si un concurrent nous propose de rencontrer d'autres membres de l'association professionnelle après une réunion ordinaire en vue de comparer les notes sur le marché?

Dites poliment « Non, merci ». Bien qu'il soit acceptable de discuter d'informations non confidentielles, une discussion informelle peut rapidement virer vers des sujets qui ne devraient pas être abordés, tels que les prix ou les pratiques anticoncurrentielles. Le simple fait d'être présent lorsque des discussions illégales se tiennent lieu peut, même si vous n'y participez pas, présenter un risque pour vous personnellement et pour Xylem.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique, boîte à outils et manuel de conformité aux lois antitrust et sur la concurrence](#)

FAIRE DES AFFAIRES ET GAGNER DES AFFAIRES

Nous gagnons des affaires grâce à la force de nos produits et services. Nous choisissons des clients, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux qui partagent notre même engagement en termes d'intégrité et d'éthique.

Diriger avec intégrité dans nos relations commerciales renforce notre réputation de partenaire commercial digne de confiance. Nous n'offrons ni n'acceptons jamais de pots-de-vin de quiconque ni ne permettons à quiconque d'offrir ou de solliciter des pots-de-vin en notre nom. Dans certains pays, les paiements annexes aux représentants de gouvernement en vue d'accélérer un processus ou une action (souvent appelés paiements de facilitation) peuvent constituer une pratique commerciale courante, mais de tels paiements peuvent être considérés comme des pots-de-vin et ne sont donc pas autorisés. Compte non tenu des coutumes locales ou des pratiques d'autres entreprises, chez Xylem, nous suivons les lois contre la corruption et n'autorisons la corruption sous aucune forme.

Les violations de la loi sur la corruption peuvent être graves et entraîner une atteinte à notre réputation, des amendes, des pénalités et même des peines de prison. La corruption nuit également aux communautés et au marché, ce qui rend plus difficile pour tout le monde de faire des affaires. Nous marquons la nette différence à l'égard de toute forme de comportement corrompu.

Nous travaillons fréquemment avec des distributeurs, des agents ou d'autres partenaires de distribution, mais nous ne traitons pas avec des tiers qui se livrent ou encouragent des pratiques de corruption. Nous ne devrions jamais non plus demander à un tiers de prendre une mesure que nous ne serions pas autorisés à prendre nous-mêmes. Les actions de tiers qui agissent en notre nom peuvent être attribuées à Xylem, c'est pourquoi nous disposons d'un solide processus de diligence raisonnable pour les tiers – afin de nous assurer que nos partenaires commerciaux partagent notre engagement à lutter contre la corruption et à promouvoir des pratiques conformes à la déontologie.



Diligence raisonnable de lutte contre la corruption

Effectuez toujours les examens de diligence raisonnable requis en matière de lutte contre la corruption avant d'engager un tiers ou de renouveler une relation d'affaires. Notre [cadre de diligence raisonnable de lutte contre la corruption](#) fournit des informations sur les types de tiers qui nécessitent un examen et une approbation, ainsi que de ceux qui ne le font pas. Si votre travail implique l'engagement de tiers, il est de votre responsabilité de connaître et de respecter notre processus de diligence raisonnable de lutte contre la corruption.

Qu'est-ce qu'un pot-de-vin?

Un *pot-de-vin* désigne tout élément de valeur offert ou accepté dans le but d'influencer une décision opérationnelle ou d'obtenir un avantage commercial. Les pots-de-vin peuvent prendre de nombreuses formes, notamment de l'argent liquide, des cartes-cadeaux, des divertissements, des remises indues, l'embauche d'un membre de la famille ou d'un ami de quelqu'un que vous cherchez à influencer, des dons de charité qui ne sont pas conformes à nos directives ou toute autre faveur offerte dans le but d'influencer une décision opérationnelle.

Qu'est-ce qu'un dessous-de-table?

Un *dessous-de-table* désigne le retour d'un avantage, généralement en espèces, en récompense de l'attribution d'une entreprise. Il est similaire à un pot-de-vin et ne devrait jamais être demandé ou accepté.

Lobbying

Le lobbying constitue un moyen d'influencer l'action du gouvernement et peut être autorisé s'il est effectué de manière transparente et conformément aux réglementations gouvernementales. Tout lobbying au nom de Xylem, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de tiers, doit être effectué légalement et avec l'autorisation licite.



Que faire si...

Que faire si notre agent nous suggère de payer des frais supplémentaires, en dehors d'un processus normal, afin que nos marchandises puissent être dédouanées plus rapidement?

Il peut s'agir d'une demande de paiement de facilitation. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés. Pour plus d'informations sur la façon d'identifier un paiement de facilitation, consultez la politique et le manuel de lutte contre la corruption.

Que faire si un distributeur propose de partager une partie des bénéfices du projet avec mon équipe si Xylem choisit de confier le projet au distributeur?

Signalez cette sollicitation au service Éthique et conformité. Cela serait considéré comme un dessous-de-table illégal et ne devrait pas être accepté.

Que faire si mon équipe souhaite commencer à travailler avec un nouveau distributeur avant la fin du processus de diligence raisonnable?

La diligence raisonnable doit être terminée avant de s'engager avec de nouveaux tiers. Nous appliquons une diligence raisonnable de lutte contre la corruption de manière à nous assurer que Xylem travaille avec des partenaires commerciaux qui partagent ses normes élevées d'éthiques. Communiquez avec votre coordonnateur régional de la diligence raisonnable afin de discuter de la nature urgente de votre situation et de comprendre les mesures à prendre en vue d'assurer un déroulement efficace tout au long du processus.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique et manuel de lutte contre la corruption](#)
- [Politique et guide rapide sur les cadeaux, l'hospitalité, les voyages et les dons de charité](#)

Cadeaux, hospitalité et voyages des clients

Offrir ou accepter des cadeaux, des divertissements ou des marques d'hospitalité peut aider à établir et à renforcer les relations d'affaires. Toutefois, ces éléments ne doivent jamais être utilisés en vue d'influencer une décision opérationnelle. Ils ne devraient jamais non plus créer ou donner l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Nos politiques et directives définissent les limites de valeur acceptables, ce qui doit être préapprouvé et comment obtenir une préapprobation. En suivant ces directives, vous pouvez établir des relations d'affaires et éviter de donner l'impression que les décisions opérationnelles ont été indûment influencées.

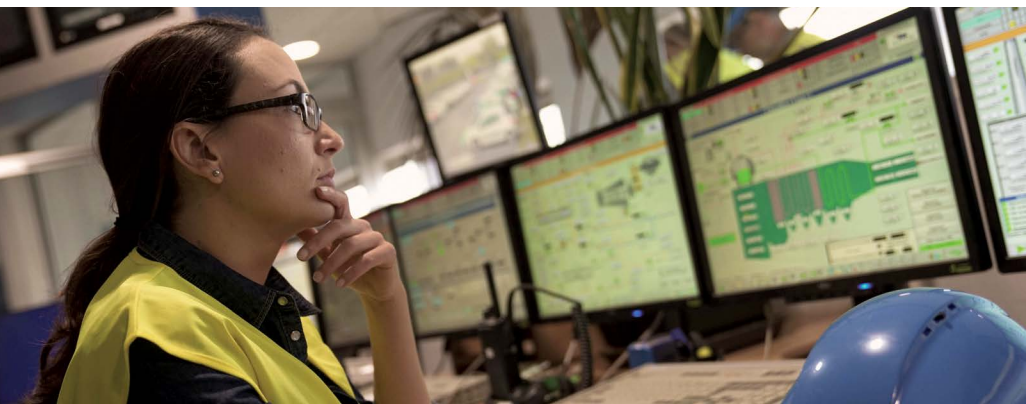
Les cadeaux ou divertissements doivent toujours être :

- Pour utilisation commerciale appropriée.
- Valeur nominale et appropriée selon les circonstances.
- Autorisé par les politiques de Xylem et les politiques du partenaire commercial.
- Documenté avec précision.

Nous n'offrons jamais d'espèces, de chèques-cadeaux ou d'autres équivalents en espèces à titre de cadeau. Consultez la politique sur les dons de charité avant de faire un don qui profiterait directement ou indirectement à un partenaire commercial. (Voir [Engagement communautaire et dons de bienfaisance.](#))

Des représentants de gouvernement

Portez une attention particulière aux politiques de cadeaux et d'hospitalité de Xylem lorsque vous recevez ou offrez des cadeaux à des représentants de gouvernement. En raison des lois anti-corruption, les seuils sont différents et des approbations sont nécessaires. Si vous avez des questions, veuillez contacter le service juridique avant de continuer.



Que faire si...

Que faire si je veux offrir à un client une bouteille d'eau Xylem en guise de cadeau?

Offrir un cadeau de marque Xylem abordable aux clients est généralement acceptable. Assurez-vous que les destinataires sont autorisés à recevoir le cadeau (parfois leurs politiques ou lois ne les y autorisent pas).

Que faire si un client souhaite que j'organise un dîner et des billets pour un événement sportif après les tests d'acceptation en usine?

Offrir des repas et une hospitalité peu fréquents et à prix moyens aux clients est généralement autorisé en vertu de nos politiques et de la loi, en particulier si le client est accompagné d'un représentant Xylem. Assurez-vous que ces types de dépenses sont légales, correctement préapprouvées, correctement documentées et également autorisées par les lois et politiques du client.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique et manuel de lutte contre la corruption](#)
- [Politique et guide rapide sur les cadeaux, l'hospitalité, les voyages et les dons de charité](#)
- [Politique sur les activités politiques](#)

Travailler avec des fournisseurs

Nos fournisseurs constituent un élément essentiel de notre capacité à répondre aux besoins de nos clients. Nous choisissons des fournisseurs qui partagent notre engagement en matière d'intégrité et de normes d'éthique. Nos décisions en matière d'approvisionnement sont basées sur des critères objectifs, tels que la qualité, le prix, le service et le dossier de livraison. Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) définit nos attentes envers nos fournisseurs et les aide à maintenir les mêmes normes éthiques élevées que nous respectons pour nous-mêmes.

Comment nous traitons nos fournisseurs

- **Éviter** les conflits d'intérêts avec les fournisseurs. (Voir [Éviter les conflits d'intérêts](#).)
- **Partager** des informations confidentielles avec les fournisseurs uniquement lorsque des protections appropriées sont garanties.
- **Veiller** à ce que tous les partenaires s'engagent à respecter les pratiques commerciales éthiques et légales décrites dans le Code de conduite des fournisseurs.

Approvisionnement responsable

Notre engagement envers nos valeurs fondamentales s'étend à nos fournisseurs. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits de la personne par le biais de pratiques commerciales justes et éthiques. (Voir [Contribuer au bien-être de nos communautés](#).) Lors de la sélection d'un fournisseur, déterminez si le fournisseur :

- Fournit des conditions de travail, des heures et une rémunération appropriées.
- S'engage dans des pratiques de travail équitable et d'approvisionnement durable en vue de protéger la santé et le bien-être des travailleurs et des communautés.
- Interdit le recours au travail des enfants ou au travail en milieu carcéral.
- Prend au sérieux les violations des droits de la personne.

Blanchiment d'argent

Le *blanchiment d'argent* se produit lorsque des personnes tentent de transférer de l'argent qui a été gagné illégalement vers des comptes légitimes dans le but de dissimuler la source illégale des fonds. Xylem ne tolère, ne facilite ni ne soutient le blanchiment d'argent. Veillez au grain en ce qui concerne toute transaction financière inhabituelle pouvant indiquer un blanchiment d'argent et signalez toute activité ou transaction financière suspecte.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique anti-boycottage](#)
- [Code de conduite des fournisseurs](#)
- [Politique d'approvisionnement mondial](#)
- [Politique d'achats indirects](#)
- [Politique de gestion des risques des fournisseurs](#)
- [Politiques de conformité commerciale, de gestion, d'importation et d'exportation](#)
- [Politique et manuel de lutte contre la corruption](#)

Achats gouvernementaux et marchés publics

Xylem fournit fréquemment des produits, des services et des solutions à des clients gouvernementaux en participant à des marchés publics. Les clients gouvernementaux peuvent être des villes, des gouvernements étatiques ou fédéraux, des municipalités ou des entités publiques. Il existe une obligation spéciale de confiance qui s'applique lors de la participation à des marchés publics, et les faux pas pourraient faire perdre à Xylem sa capacité à participer à de futurs marchés publics.

- Prenez soin de rassembler les informations de soumission afin d'assurer l'exactitude de toutes les informations.
- Supervisez les partenaires commerciaux qui rassemblent les informations de soumission en notre nom.
- Ne déformez jamais aucun aspect de nos produits, services ou solutions et n'encouragez jamais les autres à faire de fausses déclarations pour nous.
- Respectez toutes les réglementations en matière d'approvisionnement et n'essayez jamais d'influencer une décision d'approvisionnement par des paiements extérieurs, des faveurs ou des cadeaux.

Si nous obtenons un contrat avec une municipalité ou un organisme gouvernemental, nous devons nous conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Ces réglementations varient selon les pays, peuvent être complexes et plus strictes que celles régissant nos contrats commerciaux, et sont susceptibles d'évoluer. Les collègues qui participent aux appels d'offres et à l'exécution de contrats gouvernementaux doivent contacter le service juridique afin d'obtenir de l'aide en cas de besoin.

Importations et exportations

En tant qu'entreprise mondiale, nous envoyons et recevons fréquemment des produits, des services et des technologies de différents pays. La plupart des pays où nous faisons des affaires disposent de réglementations sur le commerce entre les nations. Chacun de nous a la responsabilité de comprendre et de se conformer aux lois, réglementations et restrictions commerciales dans les pays où nous sommes présents. Le respect de ces règles nous permet de respecter notre engagement de livraison à temps et complète des produits, services et technologies.

- **Lors de l'importation** ou de l'acheminement de matériaux, de produits, de services ou de technologies (y compris les logiciels) *dans* un pays, les articles doivent toujours être décrits avec précision et se voir attribuer le code tarifaire correct.
- **Lors de l'exportation** ou de l'envoi de matériel, de produits, de services ou de technologies (y compris des logiciels) *hors* d'un pays, les articles doivent toujours être décrits avec précision et examinés pour les contrôles à l'exportation, les embargos commerciaux ou les sanctions et le boycottage.

L'importation ou l'exportation de biens, de services ou de technologies (y compris des logiciels) sans les autorisations gouvernementales appropriées peut faire perdre à Xylem sa capacité à participer au commerce international ou entraîner d'autres sanctions. Les exigences commerciales peuvent être complexes et sujettes à modification, alors contactez un membre du service de la conformité commerciale afin d'obtenir des conseils ou si vous avez des questions.

Que faire si...

Que faire si on me demande de signer une déclaration d'origine, mais que j'ignore le processus de fabrication?

Contactez un membre du service de la conformité commerciale. Leur rôle est d'assurer le mouvement sûr, efficace et rentable des matériaux, des produits, des services et de la technologie à travers les frontières internationales afin de minimiser le risque d'amendes, de pénalités, d'atteinte à la réputation ou d'autres perturbations pouvant résulter d'une non-conformité.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Directives d'examen des contrats mondiaux de vente de produits](#)
- [Politique et manuel de lutte contre la corruption](#)
- [Cadre et processus de diligence raisonnable contre la corruption](#)
- [Politique et guide rapide sur les cadeaux, l'hospitalité, les voyages et les dons de charité](#)
- [Page de ressources sur la conformité commerciale](#)





SAUVEGARDE INTÉRÊTS DE L'ENTREPRISE

Maintenir la réputation de Xylem	31
Comment nous maintenons notre réputation	32
Sauvegarde des actifs et des biens de l'entreprise	33
Tenue de registres et rapports financiers	37
Achat et vente de titres	38

MAINTENIR LA RÉPUTATION DE XYLEM

Nous agissons tous en tant qu'ambassadeurs de la marque Xylem. Nous améliorons notre réputation chaque jour en vivant nos valeurs et en suivant nos politiques.

Notre réputation constitue l'un de nos atouts les plus précieux. Chacun de nous est responsable de cultiver et de protéger la réputation de Xylem, à la fois auprès de nos collègues et auprès des interlocuteurs externes. La réputation de Xylem comporte de nombreux aspects, notamment la qualité de nos produits, les déclarations faites dans les médias et le comportement de chaque collègue avec les clients, les partenaires commerciaux et les membres de la communauté. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que notre réputation soit aussi solide que possible.



Que faire si...

Que faire si un collègue nous suggère de sauter un contrôle qualité afin de respecter notre délai de production?

Nous ne devrions jamais faire des économies de temps en vue de respecter les délais. Faites part du problème à votre responsable ou via l'un des autres canaux de signalement si vous n'êtes pas sûr que votre collègue suivra le processus requis.

Que faire si je reçois un appel d'un journaliste me demandant un lancement de nouveau produit?

Tous les appels ou e-mails des journalistes doivent être transmis à Communications corporatives. Les collègues ne doivent pas parler aux médias d'information à moins d'y avoir été autorisés.

Que faire si un collègue dont le profil sur les médias sociaux révèle qu'il travaille chez Xylem publie des commentaires que je trouve offensants?

Discutez de votre préoccupation avec un leader de confiance ou votre partenaire commercial RH ou signalez-le via la [ligne d'intégrité de Xylem](#).

COMMENT NOUS MAINTENONS NOTRE RÉPUTATION

Qualité, fiabilité et sécurité des produits

La qualité, la fiabilité et la sécurité constituent la base sur laquelle nos produits sont construits. Au fur et à mesure que nous développons et proposons des solutions et des services, nous sommes conscients du rôle que joue la cybersécurité dans la protection de nos clients, de leurs données et de notre entreprise. Nous voulons maintenir la confiance de nos clients et partenaires commerciaux en proposant des solutions fiables, sûres et de haute qualité.

- Suivez tous les processus de sécurité des produits.
- Ne contournez jamais les contrôles de la qualité et ne prenez jamais de raccourcis qui compromettent la qualité ou la sécurité.
- Signalez immédiatement toute préoccupation concernant la qualité ou la sécurité du produit.
- Assurez-vous que les rétroactions des clients sur les produits sont partagés avec le comité d'examen de la qualité des produits.
- Assurez-vous que tous les commentaires sur les incidents liés à la sécurité des produits sont partagés avec le comité de sécurité des produits de l'unité commerciale appropriée.



- [Politiques en matière de sécurité des produits](#)
- [Politique sur la cybersécurité des produits](#)

Pratiquer une bonne cybersécurité

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de Xylem contre les cybermenaces. Nous sommes vigilants lorsque nous utilisons la technologie afin de nous assurer que les informations de Xylem et celles de nos partenaires commerciaux sont protégées.

- Utilisez uniquement des logiciels autorisés et des solutions de stockage infonuagiques approuvées.
- Signalez les tentatives de hameçonnage potentielles et les cyberincidents suspects.
- Protégez les informations confidentielles de Xylem et celles de nos clients et partenaires commerciaux.
- Comprenez les exigences décrites dans la politique de cybersécurité.



- [Politique sur la cybersécurité](#)
- [Politique sur l'utilisation acceptable des ressources informatiques et technologiques](#)

Éviter la fraude, les pots-de-vin et la corruption

Nous gagnons et fidélisons des affaires grâce à la force de nos produits et services. Nous construisons des relations basées sur la transparence et la confiance.

- Ne jamais offrir, promettre ou donner quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement ou à toute autre personne pour obtenir un avantage commercial.
- Ne jamais offrir ni n'accepter de pots-de-vin ou de dessous-de-table.
- Conservez des registres précis et complets afin que tous les paiements soient correctement détaillés.
- Voir [Faire des affaires et gagner des affaires](#) pour plus d'information.



- [Politique sur les fraudes et les vols](#)

Médias et autres demandes de renseignements

Nous fournissons aux médias et au public des informations précises et cohérentes concernant notre entreprise. Nous parlons au nom de Xylem uniquement lorsque nous y sommes autorisés. Nous améliorons notre réputation avec des messages véridiques, clairs et cohérents.

- Ne parlez pas au nom de Xylem, sauf si vous êtes autorisé à le faire.
- Référez toutes les demandes des médias aux communications d'entreprise (media.enquiries@xylem.com).



- [Politique sur la divulgation équitable](#)

Utiliser les médias sociaux de manière responsable

Nous embrassons le pouvoir des médias sociaux afin d'établir des liens, mais nous veillons à ce que toutes les opinions personnelles que nous exprimons en ligne soient identifiées comme les nôtres. Nous ne publions rien qui serait irrespectueux, harcelant ou discriminatoire, ou qui exposerait des informations confidentielles de Xylem ou de nos partenaires.

- Faites preuve de bon sens lorsque vous publiez en ligne, notamment en exprimant vos idées et opinions de manière respectueuse.
- Lorsque vous faites référence à Xylem, Watermark ou à notre travail, indiquez clairement que toutes les opinions exprimées dans vos flux de médias sociaux sont les vôtres.
- Ne donnez pas l'apparence de représenter la société, sauf si vous y êtes expressément autorisé.
- Protégez les informations confidentielles et exclusives de Xylem et celles de nos clients et partenaires commerciaux.



- [Politique sur les médias sociaux](#)

SAUVEGARDE DES ACTIFS ET DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Nous utilisons nos actifs à des fins commerciales légitimes et les protégeons contre la perte, le vol, la fraude et l'abus. Nous évitons d'utiliser les actifs de l'entreprise à des fins personnelles.

Protéger nos actifs

Les actifs de Xylem comprennent tout ce que nous utilisons pour faire des affaires. Les actifs de Xylem peuvent être physiques, électroniques, financiers ou informationnels et sont destinés à être utilisés à des fins commerciales. Nous avons tous la responsabilité de protéger les actifs de l'entreprise contre le vol, la perte, le gaspillage ou les abus, et de veiller à ce qu'ils soient utilisés uniquement dans la promotion des intérêts commerciaux de Xylem. En protégeant les actifs de Xylem, nous protégeons également nos collègues, clients et partenaires commerciaux.

Exemples d'actifs de Xylem

- **Actifs physiques** : fournitures et équipements de bureau, machines de production, inventaires et véhicules de société.
- **Actifs électroniques** : matériel informatique, logiciels et systèmes, téléphones mobiles et tablettes.
- **Actifs financiers** : de l'argent ou tout ce qui peut être converti en argent, comme les chèques.
- **Fonds d'informations** : propriété intellectuelle, stratégies opérationnelles et processus commerciaux, listes de clients et informations sur les prix.

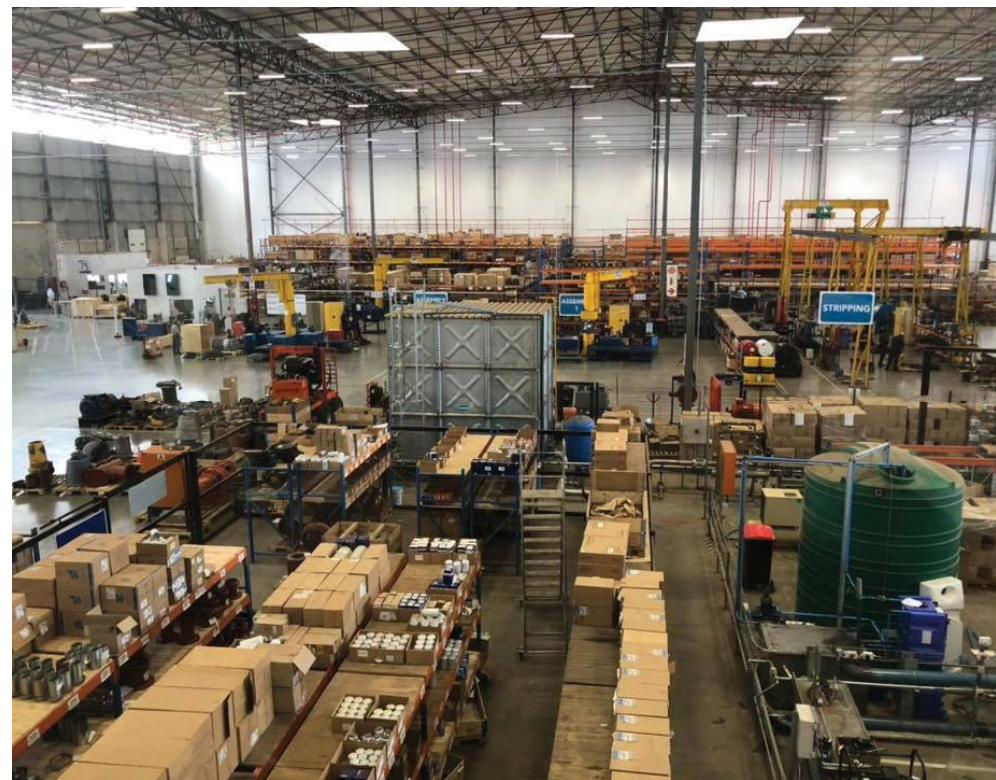
En vue de protéger les actifs de Xylem, nous :

- **Prenons soin** des actifs sous notre contrôle afin d'en éviter la perte, les préjudices, la destruction, le vol ou l'utilisation non autorisée.
- **Utilisons** les fonds de l'entreprise de manière honnête, responsable et conforme à nos politiques.
- **Signalez** tout vol, abus ou mauvaise utilisation de nos actifs.

Que faire si...

Que faire si je veux ramener à la maison des matériaux qui ont été mis au rebut?

Parlez avec la direction de votre site. Les matériaux de rebut sont la propriété de Xylem et ne peuvent généralement pas être utilisés pour un usage personnel.



Utilisation responsable de la technologie

La technologie et les ressources électroniques de Xylem doivent être utilisées aux fins commerciales prévues. L'utilisation occasionnelle de téléphones, d'ordinateurs ou d'Internet pour des raisons personnelles est acceptable, mais cela ne doit pas perturber votre travail et doit être conforme aux politiques de Xylem et à la loi.

Lorsque vous utilisez notre technologie, pratiquez une bonne cybersécurité :

- **N'utilisez que des logiciels autorisés** et n'essayez jamais d'installer des logiciels vous-même. L'installation du logiciel vous-même peut violer les accords de licence, ce qui expose Xylem à des amendes pour violation. Les logiciels téléchargés à partir de sites ou de fournisseurs non fiables peuvent également comporter des cybermenaces, telles que des rançongiciels, dans notre environnement.
- **Identifiez les courriels suspects** en analysant soigneusement l'adresse courriel de l'expéditeur et en survolant tous les liens sur lesquels il vous demande de cliquer pour voir s'il renvoie à une page Web légitime associée au message. En cas de doute, utilisez le bouton Signaler un hameçonnage ou envoyez un courriel au phish.reporting@xylem.com.
- **Supprimez les fichiers de données inutiles.** La conservation de données inutiles, en particulier si elles comprennent des informations personnellement identifiables, telles que des noms, des numéros de téléphone, des cartes d'identité nationales, des données de santé ou des adresses postales personnelles, peut exposer l'entreprise à un risque accru. Suivez notre [politique de tenue des dossiers](#) et gérez vos fichiers de données en conséquence.
 - Pratiquez la gestion sécurisée de la boîte de réception en supprimant les courriels qui ne sont plus nécessaires et en transférant les informations importantes vers les systèmes de gestion de l'information appropriés.
- **Utilisez des applications de stockage infonuagiques approuvées** pour stocker et partager des fichiers liés au travail avec des collègues internes et des partenaires commerciaux externes.

Faites toujours preuve de jugement sûr et gardez à l'esprit que tout ce que vous créez, stockez, téléchargez, envoyez ou recevez à l'aide de nos systèmes peut être considéré comme la propriété de l'entreprise et peut être examiné par nous à tout moment, conformément à la loi applicable. Vous ne devez pas vous attendre à ce que les courriels ou tout autre élément transmis ou stocké sur les systèmes de Xylem soient privés, sauf tel que requis par la loi applicable. L'approbation du responsable du service Éthique et conformité de Xylem est requise avant d'accéder au compte de courriel ou d'examiner l'activité Internet de tout collègue actif de Xylem.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique sur l'utilisation acceptable des ressources informatiques et technologiques](#)

Rapports sur la sécurité de l'information

Signalez les tentatives d'hameçonnage potentielles en utilisant le bouton *Signaler l'hameçonnage* sur la bannière Outlook ou en envoyant un courriel à phish.reporting@xylem.com.

Signalez les cyberincidents suspects et toutes les autres questions et préoccupations en matière de cybersécurité à cyber.security@xylem.com.



Que faire si...

Que faire si je veux installer un nouveau logiciel?

Ouvrez un [ticket d'assistance intelligente](#) si vous souhaitez installer un logiciel.

Que faire si je veux consulter mes courriels Xylem depuis mon appareil personnel?

Vous pouvez accéder à votre courriel professionnel sur votre appareil personnel si vous avez suivi les exigences de la norme de gestion des appareils mobiles garantissant la sécurité du contenu Xylem.

Que faire si mon responsable me demande de me connecter à un système à l'aide de son ID utilisateur et de son mot de passe en vue de récupérer des rapports auxquels je n'aurais pas accès autrement?

Partager des mots de passe est contraire à notre politique. En outre, l'accès aux informations à diffusion restreinte devrait être limité à ceux qui ont besoin de savoir et qui sont autorisés à y accéder. Rappelez au responsable que vous n'avez pas accès à ce système et à ces informations en raison de leur caractère sensible.

Maintien de la confidentialité des données

Parfois, Xylem doit collecter, utiliser, stocker ou partager des informations personnelles de nos collègues, de nos clients ou de nos partenaires. Lorsque nous le faisons, nous veillons à la protection et à la confidentialité de ces informations. Nous collectons uniquement les données personnelles nécessaires et les utilisons uniquement à des fins commerciales légitimes. Nous les partageons uniquement avec les personnes autorisées à le voir. Nous traitons toujours les données personnelles de manière responsable et en conformité avec les lois sur la confidentialité des données là où nous sommes présents.

Comment puis-je prendre en charge la confidentialité des données?

- Ne collectez que les données personnelles nécessaires.
- Suivez notre politique de conservation des données lors de la conservation des données personnelles.
- Utilisez les données personnelles uniquement à des fins commerciales légitimes.
- Partagez des données personnelles uniquement avec des personnes autorisées.

Protection des renseignements exclusives et des informations confidentielles

L'information constitue un bien important et essentiel au succès de notre entreprise. Alors que nous continuons

à innover et à développer des solutions destinées à répondre aux défis mondiaux de l'eau, nous devons protéger nos informations confidentielles et les informations confidentielles qui nous sont confiées par nos partenaires et par nos clients. Cela nous aide à maintenir notre avantage concurrentiel.

Familiarisez-vous avec le type d'informations que votre groupe d'entreprise considère comme exclusifs ou confidentiels et prenez toujours les précautions appropriées afin de protéger ces informations contre une divulgation inappropriée. Partagez des informations exclusives ou confidentielles uniquement avec des personnes autorisées à les voir et qui ont un besoin professionnel de les connaître. Cette directive s'applique également aux collègues au sein de Xylem.

- **Avant de partager** des informations exclusives ou confidentielles avec des partenaires externes, vérifiez qu'il existe une raison d'affaire véritable pour partager les informations et qu'un accord de confidentialité ou de non-divulgence approprié est en place.
- **Respectez** les informations exclusives des autres. Évitez l'utilisation sans licence de l'invention, des brevets, des logiciels ou des identifiants enregistrés de quelqu'un d'autre.
- **Informez** le service Éthique et conformité si vous recevez des informations confidentielles d'un concurrent ou d'un partenaire commercial que nous n'étions pas censés recevoir.

Qu'est-ce que les données personnelle?

Les données personnelles constituent toutes des informations qui pourraient être utilisées pour identifier une personne, directement ou indirectement. Elles comprennent des noms, des numéros de téléphone, des adresses électroniques, des numéros d'identification et, dans certains pays, même des informations sur l'utilisation des compteurs d'eau.

Que faire si...

Que faire si je souhaite discuter d'une opportunité avec un nouveau partenaire commercial potentiel pouvant impliquer des informations confidentielles de Xylem?

Avant de discuter d'informations confidentielles de Xylem avec un nouveau partenaire commercial, vous devez vous assurer qu'un accord de non-divulgence entièrement signé (également appelé **NDA**) est en place. Nous disposons d'un outil automatisé qui génère des NDA pour signature afin de faciliter ce processus : [Processus NDA](#).



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Accord sur les informations exclusives de l'entreprise, Clause de non-divulgence et cession de droits de propriété intellectuelle](#)
- [Politique sur la propriété intellectuelle](#)
- [Politique sur la confidentialité des données](#)
- [Déclaration de confidentialité](#)



TENUE DE DOSSIERS ET RAPPORTS FINANCIERS

Nous tenons des livres et des registres qui reflètent avec précision notre situation commerciale et financière. Nous n'enregistrons jamais sciemment des renseignements inexacts.

Les dossiers précis sont complets, opportuns et compréhensibles. Tout le monde est responsable de l'exactitude de la tenue des dossiers. Il est primordial en ce qui concerne des opérations commerciales efficaces et rentables. Cela implique que vous remplissiez une feuille de temps, soumettiez état des frais, que vous prépariez des documents d'appel d'offres, détailliez une prévision financière, enregistriez des résultats financiers ou que vous créiez tout autre document commercial. De nombreuses personnes à l'intérieur et à l'extérieur de Xylem se fient à l'exactitude de nos dossiers. Une tenue de dossiers correcte nous aide à maintenir la confiance avec nos interlocuteurs.

L'enregistrement sciemment de renseignements inexacts, incomplets ou trompeuses sur une transaction ou un événement n'est jamais autorisé. En outre, nous ne devons jamais retarder intentionnellement l'enregistrement de transactions ou d'événements ou demander à quelqu'un d'autre de créer des enregistrements inexacts. Les fonds ou actifs secrets ou

non enregistrés ne peuvent être établis ou conservés à quelque fin que ce soit. Nous avons chacun la responsabilité de tenir des dossiers complets, justes, exacts, opportuns et compréhensibles.

Comment conserver des enregistrements précis?

- **Enregistrer** tous les actifs, passifs, revenus, dépenses et transactions commerciales de manière complète, précise, au bon moment et en temps opportun.
- **S'assurer** que les registres et les comptes sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et à nos contrôles internes.
- **Ne jamais ouvrir un compte** pour des encaisses non comptabilisées secrets ou non enregistrés, ou d'autres actifs ou passifs.
- **Tenir** à jour les dossiers de l'entreprise conformément à nos exigences en matière de conservation des registres.
- **Conserver** les documents ou les dossiers qui font l'objet d'une enquête ou qui peuvent être nécessaires dans le cadre d'une action judiciaire.
- **Prenez la parole** si vous avez des inquiétudes concernant des documents commerciaux inexacts.

Qu'est-ce qu'un document commercial?

Un document commercial désigne toute forme de communication ou d'information concernant ou liée à notre entreprise. Il peut être aussi informel qu'une note manuscrite ou aussi formel qu'un dossier financier public. Nos cartes de présence, états des frais, registres de travaux accomplis, bulletins de vente, informations sur le carnet de commandes, contrats commerciaux et factures aux clients ou aux fournisseurs, constituent tous des documents commerciaux.

Que faire si...

Et si les personnes qui viennent effectuer des signalements chez moi quittent Xylem? Dois-je supprimer les fichiers de travail et les documents commerciaux qu'ils ont conservés?

Consulter notre [politique de tenue de dossiers](#) afin d'obtenir des informations sur ce qui doit être conservé et ce qui peut être détruit. Ne pas vous débarrasser des documents faisant l'objet d'une lettre de préservation de la preuve. Vous rapprocher du service juridique si vous avez des questions.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique de voyage, de dépenses et de sécurité](#)
- [Politique sur la divulgation équitable](#)
- [Politique de tenue de dossiers](#)



ACHAT ET VENTE DE TITRES

Nous achetons et vendons des actions et d'autres titres uniquement sur la base d'informations accessibles au public. Nous ne recherchons pas de gain financier sur la base d'informations non publiques.

En travaillant chez Xylem, vous pouvez apprendre ou avoir accès à des informations non connues du public sur notre entreprise ou sur nos partenaires commerciaux. Ces informations doivent être protégées et ne peuvent jamais être utilisées dans le but d'acheter ou vendre des actions ou des titres. Si un investisseur raisonnable considère que les informations sont importantes avant de décider d'acheter ou de vendre des titres, alors la négociation relative à cette information serait considérée comme un délit d'initié. Tout le monde chez Xylem dispose de la capacité de connaître des informations privilégiées, mais personne ne devrait les échanger. Le délit d'initié est illégal et contraire à notre politique.

Qu'est-ce que le délit d'initié?

On parle de délit d'initié lorsqu'un individu utilise des informations importantes et non publiques dans le but d'acheter ou de vendre des actions ou d'autres titres sur le marché. Les informations non connues du public sont appelées informations non publiques ou privilégiées.

Les informations privilégiées sont importantes lorsqu'un investisseur raisonnable considérerait l'information comme importante dans sa décision d'acheter ou de vendre des actions. Il peut s'agir d'informations concernant les performances financières, les modifications des dividendes, une éventuelle fusion ou acquisition, les développements de produits ou de services, les commandes des clients ou les changements en matière de leadership.

Un délit d'initié peut également se produire si des informations privilégiées sont partagées avec d'autres afin qu'ils puissent les utiliser dans le but d'acheter ou de vendre des titres. C'est ce qu'on appelle le « tuyautage » et c'est également illégal.

La participation à un délit d'initié comporte de graves conséquences, notamment des amendes pénales et des peines de prison.

Que faire si...

Que faire si je veux acheter des actions dans une entreprise qui est sur le point de remporter une importante attribution d'un marché de fourniture pour un composant clé d'un nouveau produit que nous développons?

Si, grâce à votre travail chez Xylem, vous apprenez des informations qui ne sont en principe pas connues du public sur une autre entreprise et qu'un investisseur raisonnable considérerait ces informations comme importantes pour décider d'investir ou non dans l'entreprise, par exemple l'attribution d'un marché de fourniture qui est importante au fournisseur – acheter des actions sur la base de ces informations serait contraire à la loi.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique sur les délits d'initiés et de plans 10b5-1](#)



CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DE NOS COMMUNAUTÉS

Engagement communautaire
et dons de bienfaisance

40

Protéger notre environnement

41

Soutenir les droits de la personne

42

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET DONS DE BIENFAISANCE

Chez Xylem, nous sommes fiers de notre rôle d'entreprise ayant une présence sociale. Nous mettons nos principes en action grâce à l'engagement communautaire et aux dons de bienfaisance, sans rien attendre en retour.

Nous encourageons tout le monde à faire la différence au sein de leurs communautés et à redonner en faisant du bénévolat, notamment en participant à nos événements et activités parrainées par Xylem Watermark.

- **Apprenez-en** plus sur nos initiatives de responsabilité sociale d'entreprise et sur la façon dont vous pouvez jouer un rôle dans leur promotion.
- **Participez** aux événements et activités bénévoles de Xylem Watermark.
- **Faites du bénévolat** dans des programmes communautaires qui abordent vos passions et intérêts personnels.

Faire des dons de bienfaisance

En tant qu'entreprise, nous faisons des dons de bienfaisance qui promeuvent des causes qui correspondent à notre mission. Cependant, les dons de bienfaisance ne doivent jamais être utilisés dans l'intention d'influencer une personne ou d'obtenir un avantage commercial. (Voir [Faire des affaires et gagner des affaires.](#)) Nous ne devons jamais faire de dons de bienfaisance qui profitent à nous-mêmes ou à nos parents, amis ou associés. En règle générale, les fonds ou les actifs de l'entreprise ne doivent pas être utilisés en vue de soutenir des activités bénévoles personnelles, étant donné qu'une telle action peut créer un conflit d'intérêts. (Voir [Éviter les conflits d'intérêts.](#))

- **Faites** des dons de charité au nom de Xylem uniquement lorsque vous y êtes autorisé.
- **N'utilisez jamais** de dons de bienfaisance pour influencer des clients ou des partenaires commerciaux.
- **Demandez** l'approbation du service juridique avant de faire des dons à des organisations caritatives non Watermark ou à des organisations non caritatives.

L'engagement communautaire peut inclure une activité politique, par exemple consacrer du temps ou de l'argent pour des candidats ou pour des causes politiques. Tous les dons à caractère politiques doivent être effectués en votre nom et non au nom de Xylem. Les dons ne doivent jamais être utilisés en vue d'influencer une décision opérationnelle. (Voir [Faire des affaires et gagner des affaires.](#))

Xylem Watermark

[Watermark](#) désigne le programme de responsabilité sociale d'entreprise de Xylem. Watermark travaille avec des partenaires sans but non lucratif sur des projets de développement durable qui fournissent une éducation et protègent les ressources en eau salubre des communautés du monde entier dans la poursuite de sa mission de fournir une éducation et un accès à l'eau salubre afin d'assurer une vie saine, l'équité sociale et des communautés résilientes. Les collègues, les clients et les partenaires peuvent prendre des mesures en offrant leur temps ou leur expertise aux projets et activités Watermark.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Politique et guide rapide sur les cadeaux, l'hospitalité, les voyages et les dons de charité](#)
- [Politique et manuel de lutte contre la corruption](#)

PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

La responsabilité environnementale fait partie intégrante de l'approche de Xylem en matière de développement durable. Nous minimisons notre empreinte écologique en réduisant les déchets, en recyclant et en réutilisant l'eau, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en créant des emballages de plus en plus durables.

- **Respectez** toutes les lois et réglementations environnementales applicables.
- **Contactez** un responsable du service Environnement, santé et sécurité si les directives ne sont pas suivies.
- **Signalez** toute fuite, déversement ou autre problème environnemental potentiel.

Que faire si...

Que faire si un collègue jette de la vieille peinture derrière un bâtiment?

Si vous êtes témoin ou entendez parler de quelque chose qui semble dangereux ou non conforme à la promotion de la santé et de la sécurité environnementales, signalez-le à votre responsable ou à un membre du service Environnement, santé et sécurité. Nous disposons des procédures d'élimination sûres qui garantissent la santé et la sécurité environnementales de nos collègues et de nos installations.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

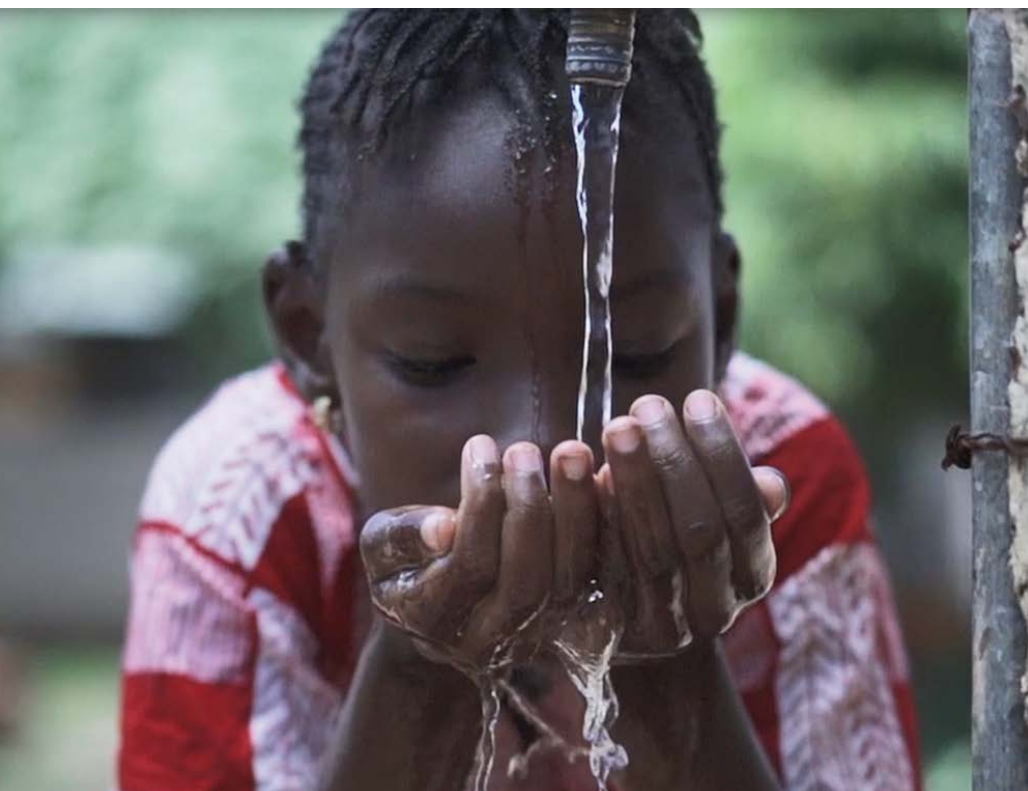
- [Politique de Xylem sur les changements climatiques](#)
- [Rapport sur la durabilité Xylem](#)



SOUTENIR LES DROITS DE LA PERSONNE

Nous nous engageons à mener nos affaires d'une manière qui respecte la dignité humaine et fait progresser les droits de la personne, quelles que soient les coutumes commerciales locales. Tous nos collègues et partenaires ont droit à des conditions de travail sûres et à un traitement juste et égal. (Voir [Respect en milieu de travail](#).)

Nous choisissons nos partenaires commerciaux avec soin de manière à nous assurer qu'ils partagent notre engagement envers le développement durable et respectent les mêmes normes que nous en matière de protection de l'environnement et des droits de la personne. (Voir [Approvisionnement responsable](#).)



Que faire si...

Que faire si, en visitant un site fournisseur, je remarque que certains employés ont l'air très jeunes?

Faites part de votre inquiétude si quelque chose ne semble pas correct. La gestion de la chaîne d'approvisionnement (y compris les préoccupations relatives aux droits de la personne telles que l'esclavage moderne et les conditions de travail) demeure importante pour Xylem. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à notre Code de conduite des fournisseurs et qu'ils modélisent nos pratiques commerciales éthiques.



Où puis-je obtenir plus d'informations?

- [Déclaration sur les efforts de lutte contre l'esclavage moderne](#)
- [Énoncé de politique sur les minerais de conflit](#)
- [Politique des droits de la personne](#)
- [Politique d'approvisionnement mondial](#)
- [Code de conduite des fournisseurs](#)



LA DERNIÈRE GOUTTE

Éthique et conformité chez Xylem	44
Dérogations	44
Indice	45

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ CHEZ XYLEM

Chez Xylem, nous avons conçu notre programme mondial d'éthique et de conformité en vue de favoriser une culture dans laquelle nos collègues dans l'ensemble de l'organisation agissent de manière responsable et avec intégrité, et se sentent habilités à prendre la parole lorsqu'ils soupçonnent que notre Code de conduite n'est pas respecté. Notre programme repose sur les meilleures pratiques, fournissant un cadre qui garantisse que les affaires sont menées de manière éthique et conforme. Il est conçu pour prévenir, détecter et réagir aux inconduites.

L'équipe Éthique et conformité est responsable de l'administration de notre programme multifactoriel. Les membres de l'équipe sont des experts en matière d'enquêtes, de lutte contre la corruption/les pots-de-vin, la conformité commerciale, la confidentialité des données et l'antitrust. Ils soutiennent les comités d'examen de l'éthique et de la conformité, administrent le programme de protecteur des employés, supervisent la résolution des allégations en matière d'éthique et de conformité, élaborent des politiques, communiquent et forment sur des sujets et des politiques de conformité et constituent un canal d'expression et de demande d'aide.

Si vous avez des questions sur la façon d'interpréter notre Code de conduite, une politique ou une situation qui, selon vous, pourrait constituer un problème, contactez un membre de [l'équipe Éthique et conformité](#) – ce sont vos alliés.

DÉROGATIONS

Dans des circonstances exceptionnelles et rares, Xylem peut devoir déroger à une partie de notre Code de conduite. Si vous pensez qu'une telle situation s'applique à vous, soumettez une demande écrite au directeur du service Éthique et conformité de Xylem. Seul le Conseil d'administration peut accorder des dérogations à notre Code aux dirigeants et administrateurs. Xylem divulguera publiquement de telles dérogations comme requis par la loi.

Xylem peut apporter des modifications à son Code de conduite ou à toute politique ou procédure à tout moment. Les directives du Code de conduite, nos politiques ou procédures ne modifient pas les relations de travail à volonté.



INDICE

Achat et vente de titres	Dons à des organismes de bienfaisance	Négociations avec les fournisseurs et les partenaires commerciaux
Actifs financiers	Drogues et alcool	Pots-de-vin et corruption
Actifs physiques	Droits de la personne	Protection environnementale
Activité politique	Durabilité	Prévention du harcèlement
Appareils fournis par l'entreprise	Dérogations	Qualité et sécurité des produits
Approvisionnement responsable	Engagement communautaire	Respect de la vie privée de nos collègues
Blanchiment d'argent	Esclavage moderne	Respect sur le lieu de travail
Concurrence et antitrust	Exportations et importations	Santé et sécurité
Concurrence loyale	Faire des affaires et gagner des affaires	Sauvegarde des actifs et des biens de l'entreprise
Confidentialité des données	Fraude, pots-de-vin et corruption	Tenue de dossiers et rapports financiers
Conflits d'intérêts	Informations confidentielles et exclusives	Veille à la concurrence
Conservation des registres	Lobbying	Violence au travail
Cybersécurité	Maintenir la réputation de Xylem	Watermark
Diligence raisonnable	Marchés publics	
Discrimination	Médias et autres demandes de renseignements	
Diversité et intégration	Médias sociaux	
Donner et recevoir des cadeaux d'affaires		



1 International Drive
Rye Brook, NY 10573
United States
1 914 323-5700

© 2021 Xylem